

**PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES ETUDES EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Etudes en Sciences Odontologiques de l'UFR de Chirurgie Dentaire est déterminée comme suit :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques 2ème année (DFGSO2) :

Membres du jury :

Valérie ROGER-LEROI, Président du jury, PU
Gaëlle DUCOS, Vice-président, Professeur Certifié

Semestre 3 :

Cindy LANCE, MCF
Lenaïc MONCONDUIT, MCF
Anthony FOURNIER, Chargé d'enseignement
Thierry ORLIAGUET, PU
Merian NASSRA-IBRAHIM, MCF A
Radhouane DALLEL, PU
Céline MELIN, MCF
Marion BESSADET, MCF

Semestre 4 :

Cindy LANCE, MCF
Guillaume BONNET, MCF
Nicolas DECERLE, MCF
Lenaïc MONCONDUIT, MCF
Hervé BESSE, MCF
Anthony FOURNIER, Chargé d'enseignement
Nicolas GONCALVES-MENDES, MCF
Laetitia GOUAS, MCF
Radhouane DALLEL, PU
Céline MELIN, MCF
Marion BESSADET, MCF

Suppléant :

Jérémie TALVAS, MCF
Gaëlle SALAUN, MCF

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques 3ème année (DFGSO3) :

Membres du jury :

Estelle MACHAT, Président du jury, MCF
Laurent DEVOIZE, Vice-président, PU

Semestre 5

Axelle VAN LANDER, MCF A
Medhi OUADGHIRI-BERTHIER, Assistant Hospitalo-Universitaire
Stéphanie TUBERT, PU
Sophie DOMEJEAN, PU
Marion BESSADET, MCF
Cindy LANCE, MCF
Delphine SOULIER-PEIGUE, Chargé d'enseignement
Gaëlle DUCOS, PRCE

Suppléant :

Céline BOURG, Assistant Hospitalo-Universitaire
Nicolas DECERLE, MCF
Marwan EL HELOU, Chargé d'enseignement

Semestre 6 :

Axelle VAN LANDER, MCF A
Christophe DESCHAUMES, MCF
Medhi OUADGHIRI-BERTHIER, Assistant Hospitalo-Universitaire
Pierre-Yves COUSSON, MCF
Nicolas DECERLE, MCF
Dominique ROUX, MCF
Guillaume BONNET, MCF
Didier COMPAGNON, MCF
Gaëlle DUCOS, PRCE
Marion BESSADET, MCF

Suppléant :

Céline BOURG, Assistant Hospitalo-Universitaire

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22/11/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

25 NOV. 2019

- Publié le

25 NOV. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.